



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **DECISION N° 2022/10**

Vu le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement l'article R123-21 portant délégation de missions complémentaires,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 25 août 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame la Présidente ;

Considérant l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de l'Hérault n°1406D - 54856 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant la nécessité de prendre un avenant au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D – 54710 « version 2021 » souscrit par le centre de gestion de l'Hérault afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires concernant le versement du capital décès et le temps partiel thérapeutique ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : La signature d'un avenant n°2 au contrat initial entre le CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone, le centre de gestion de l'Hérault et CNP Assurances à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ARTICLE 2** : Le taux global de cotisation passe de 7.20 % à 7.33 % de la base de l'assurance.

**ARTICLE 3** : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil d'administration.

**ARTICLE 4** : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 22/09/2022

La Présidente,  
Véronique NEGRET



La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 27 SEP. 2022  
Et publication le 28 SEP. 2022